

Voici les informations relatives à la rentrée de la saison 2015-2016.

Inscriptions

Pour t'inscrire, il te faut d'une part une carte ASCEA-GR accompagnée d'un chèque de 30 € à l'ordre de l'ASCEA-GR, d'autre part, il te faut remplir la fiche d'inscription à la section sports sous-marins pour l'année 2015-2016 (même si les renseignements sont identiques à l'année précédente, cette fiche DOIT être remplie). La licence fédérale peut être complétée par une assurance proposée par le cabinet LAFONT.

Section sports sous-marins

Les tarifs de la carte ASCEA GR sont identiques. Les tarifs de la section sports sous-marins ont été légèrement augmentés pour prendre en compte, notamment, le coût de la piscine. Le tarif jeune a été réévalué, car le coût de prise en charge d'un jeune ne diffère pas beaucoup de celui d'un adulte.

Une nouveauté IMPORTANTE, cette année : le bureau a décidé de façon unanime qu'**une somme de 30 € sera demandé à l'inscription de tout adulte pour couvrir le coût d'entretien du matériel. Elle sera remboursée à l'adhérent s'il participe au moins une fois à l'entretien du matériel (séance matériel ou entretien des bateaux).**

L'entretien du matériel est l'affaire de tous, plongeurs débutants ou confirmés, bricoleurs néophytes ou expérimentés.

Nous te demandons donc de fournir à l'inscription un relevé d'identité bancaire pour effectuer, le cas échéant, ce remboursement.

Assurances

« Axa cabinet Lafont » est l'assureur historique de la FFESSM pour les activités de plongée et de sports subaquatiques. Les garanties produisent leurs effets dans le monde entier. www.cabinet-lafont.com

Chaque licencié doit être informé de la faculté et de l'intérêt de souscrire une Assurance Individuelle ainsi que l'impose le code du sport (articles D321.1 à D321.4) et doit pouvoir avoir accès à la notice du "tableau des garanties" établie par l'assureur fédéral.

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins
SECOURS • EN MER par V.H.F. • A TERRE : tél. 15 (ou 112)

More information : www.ffessm.fr or www.cabinet-lafont.com

Si vous avez souscrit une assurance individuelle accident (A.I.A.) :

- **Rapatriement et/ou hospitalisation** (ex : caisson hyperbare)
- **AXA Assistance** : +33 (0)1 55 92 22 82 - 24h/24 - 7j/7. Préciser le N° du contrat : 080171701 (Loisir 1 ou 2 - Pro 1 ou 2) ou 080171702 (Loisir 3 - Pro 3) ou 08017116 (Top FFESSM).
- **Dans tous les cas, prévenez dans les 5 jours** le Cabinet Lafont - Service FFESSM - Z.A.M. du Moulinas - 2, rue du Moulinas 66330 CABESTANY. Tél. (0)4 68 35 22 26 contact@cabinet-lafont-ffessm.com
- **Conseil juridique** : +33 (0)1 30 09 97 93

Cabinet LAFONT
 L'ASSUREUR DES LOISIRS SPORTIFS

FFESSM - 24, quai de Rive-Neuve - 13284 Marseille Cedex 07 - France
 Tél. : +33 (0)4 91 33 99 31
 Fax : +33 (0)4 91 54 77 43

N° Indigo 0 820 000 457

Voici la description que tu pourras trouver sur le serveur fédéral

*Etre licencié : Assurance R.C. Du seul fait de votre licence FFESSM vous bénéficiez de la **garantie Assurance "Responsabilité Civile" (dommage aux tiers)** qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique de toutes les activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à AUTRUI et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique. Et ceci pendant toute la durée de validité de votre licence. Risques garantis, Nature des Garanties, protection juridique sur le [contrat téléchargeable](#).*

Conseil juridique par téléphone pour les licenciés FFESSM (à jour de leur licence) **au 01 30 97 97 93**
Assurance Individuelle : Une assurance R.C, c'est beaucoup, mais ce n'est pas tout... Si vous êtes victime d'un accident personnel, vous n'êtes pas assuré... mais vous pouvez l'être sur votre demande avec une Assurance Individuelle.

*Rappel important : Le code du sport impose à tout groupement sportif d'informer et de proposer à ses membres **la faculté de souscrire une garantie complémentaire Assurance Individuelle Accident et Assistance (A.I.A)***

*Pour cette complémentaire Individuelle A.I.A, toutes les activités reconnues et réalisées par la FFESSM sont garanties dans le monde entier. Il existe plusieurs garanties possible : Loisir 1 base, Loisir 2 base, Loisir 3 base, piscine (pour Nage avec palmes, Hockey et Tir). Ces garanties d'assurance et assistance avec prise en charge des frais de caisson vous sont acquises pour le monde entier. Il existe aussi en plus de ces garanties A.I.A, possibilité d'assurance annulation voyage plongée : Loisir 1 Top, Loisir 2 Top, Loisir 3 Top. Cette souscription d'A.I.A peut être faite lors de la prise de la licence ou plus tard par votre club ou par vous-même en ligne sur le [site du Cabinet Lafont](http://www.cabinet-lafont.com).
Pour en savoir plus, consultez tous les termes des contrats Axa cabinet Lafont, l'assureur historique de la FFESSM www.cabinet-lafont.com*

Il existe d'autres possibilités d'assurance. Pour les plongeurs qui aiment les voyages, DAN Europe présente des contrats qu'il convient de regarder :



<https://www.daneurope.org/membership>

Tarifs

Les différents tarifs de la saison 2015-2016 sont, pour :

- ✓ Un agent CEA et ayants droits adulte : 118 € + 30 € remboursé à la participation d'au moins une séance d'entretien du matériel pendant la saison 2015-2016, soit avant le 1^{er} septembre 2016, soit 148 € à régler à l'inscription
- ✓ Les ayants droits mineurs rattachés à un agent CEA (moins de 18 ans) : 80 €
- ✓ Un « extérieur » adulte : 232 € + 30 € remboursé à la participation d'au moins une séance d'entretien du matériel pendant la saison 2015-2016, soit avant le 1^{er} septembre 2016, soit 262 € à régler à l'inscription
- ✓ Un « extérieur » de moins de 18 ans : 160 €

Les tarifs fédéraux sont les suivants :

- ✓ Licence : adulte 38.59 € (pour les moins de 16 ans : 24.42 €).
- ✓ Assurance complémentaire : loisir 1 : 20.00 € (loisir Top 1 : 39 €), loisir 2 : 31.00 € (Top loisir 2 : 50 €) et loisir 3 : 54.00 € (Top loisir 3 : 82.50 €). Pour mémoire les contrats « top » incluent notamment une assurance « annulation ».

Pour information, les séances « matériel » débuteront après la sortie Dinard Z, qui a lieu du 6 au 8 novembre. Un doodle sera envoyé aux adhérents pour les inscriptions aux séances.

Certificats médicaux

Depuis cet été, les exigences des certificats médicaux ont évolué au regard des activités pratiquées. Voici un résumé, issu du serveur fédéral :

PRATIQUE	PUBLIQUE	CONDITIONS	MEDECIN
Exploration	Enfants	Inférieurs à 14 ans. 12 ou 13 ans et titulaires du N1	Médecin Fédéral ou Médecin Spécialisé*
	Adultes	Plongeurs air et nitrox	Tout Médecin
		Plongeurs Trimix et Recycleur	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
	Handisub	Baptême < 2 mètres	Tout Médecin
Toute immersion > 2 mètres		Médecin Fédéral ou Médecin spécialiste de la médecine physique***	
Passage des Brevets	Les Enfants	1 ^{er} étoile de mer	Pas de certificat médical
		2 ^e et 3 ^e étoile de mer	Tout Médecin
		Passage Plongeur de Bronze, Argent et Or	Médecin Fédéral ou Médecin Spécialisé*
	Adultes	Passage des Niveaux P1, P2 et P3	Tout Médecin
		Passage des qualifications PA12 au PA 60	Tout Médecin
		Passage des brevets nitrox	Tout Médecin
		Passage des brevets Trimix et Recycleur	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
		Passage du Guide de Palanquée N4	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
		Passage des Brevets d'enseignement d'Initiateur à l'Instructeur National	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
	Handisub	Passage des PESH 6 au PESH 40	Médecin Fédéral ou Médecin spécialiste de la médecine physique***
L'Encadrement et l'enseignement	Adultes	Encadrement et enseignement à l'air ou Nitrox	Tout Médecin
		Encadrement ou enseignement au Trimix ou Recycleur	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
		Instructeur Régional	Conformement aux modalités définies par la CTR (Cf RI du collège)
		Instructeur National pour l'enseignement des MF2 au sein des stages et examens organisés par la CTN	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**

Faire figurer sur le certificat médical la citation "..... et à l'encadrement ou à l'enseignement " n'est pas une obligation.

* **Médecin Spécialisé**: Médecin titulaire du Diplôme Universitaire de médecine de plongée, de plongée professionnelle de médecine subaquatique ou d'un diplôme interuniversitaire de médecine subaquatique et hyperbare.

** **Médecin de sport**: Médecin titulaire du C.E.S. du sport (capacité ou diplôme universitaire).

*** **Médecin spécialiste de la médecine physique**: Médecin titulaire d'un diplôme de médecine de rééducation fonctionnelle.

La durée de validité d'une année est inchangée.

Entraînement piscine

Tout d'abord la reprise des activités piscine aura lieu le **mercredi 7 octobre**.

Nous avons, comme à l'accoutumée, le bassin ouest de la piscine Caroline Aigle de l'école Polytechnique de 18h00 à 19h30.

Si tu souhaites t'inscrire à la piscine, c'est possible. Par contre, il te faut amener ton dossier complet dans une enveloppe avec ton nom dessus. La table du directeur de bassin n'est pas très adaptée aux aspects administratifs.

Le dossier comportera :

- ✓ La fiche d'inscription à l'ASCEA-GR avec un chèque de 30 €, si l'inscription n'a pas été prise par ailleurs,
- ✓ La fiche d'inscription à l'ASCEA-GR sports sous-marins avec le chèque du montant « adhésion incluant, pour les adultes, les 30€ d'entretien de matériel + licence + (facultatif) assurance complémentaire + (facultatif) adhésion à Subaqua »,
- ✓ Le certificat médical pour les nouveaux adhérents ou pour les adhérents de la saison précédente dont le certificat est dépassé la date de validité prescrite (une année),
- ✓ Un relevé d'identité bancaire pour le remboursement des 30 € d'entretien de matériel, le cas échéant, pour au moins une participation à l'entretien du club avant le 1^{er} septembre 2016.

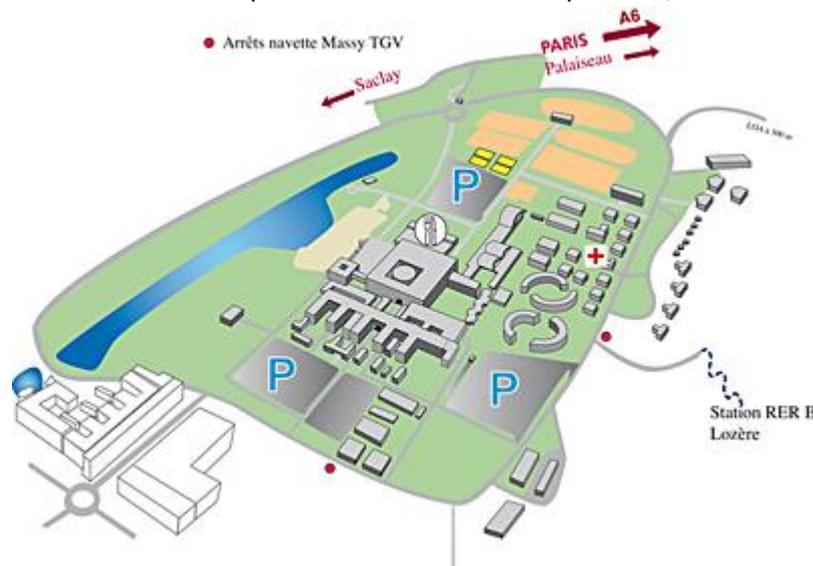
Une séance piscine coûte 240 € au club. Cette année, 27 séances sont programmées. Nous te demandons :

- d'être à l'heure pour profiter au mieux de ce créneau horaire et pour ne pas perturber les cours (reprendre plusieurs fois à 5 minutes d'intervalle les mêmes explications est lassant)
- d'être à jour médicalement. Cette année, les directeurs de plongée de chaque séance auront une fiche avec les dates de certificats médicaux des adhérents. Il n'y aura pas de tolérance pour les retards. L'entraînement piscine entre dans le cadre de la pratique de la plongée. Tout accident entraînera la responsabilité du directeur de plongée, du responsable technique et du président du club. Les adhérents, dont le certificat médical ne sera pas à jour, ne seront pas admis dans le bassin.

Afin d'optimiser le transport du matériel et le contenu des cursus par atelier, nous mettons en place cette année un système de doodle par séance.

Enfin, il y aura les ateliers suivants N1, N2 et N3, entraînement actif et apnée ainsi que la possibilité d'un entraînement libre.

Désormais, les baptêmes auront lieu les premières séances de chaque mois, si des candidats se manifestent.



Plan d'accès à l'école polytechnique.

Sorties d'exploration

Le programme de sorties est en cours de finalisation. Nous pouvons toutefois t'annoncer qu'il y aura :

- Des sorties Dinard, gérées par Christian, tous niveaux : pour tout renseignement, il faut aller surfer sur ce lien : http://plongee.asceagr.fr/rubrique.php3?id_rubrique=23
- Une sortie à Belle-Ile, fin juin, gérée par Danièle, tous niveaux,
- Une sortie automnale au Cap Vert, gérée par Catherine, PE 40 minimum. Les photos d'un séjour d'une semaine en avril 2015 (en octobre, le « gros », c'est à dire les raies, les requins, les thons, etc... arrivent) : <http://denis.ader.free.fr/Albums/CapVert2015/index.html>

En réflexion :

- une sortie en mai à Plouezoc'h, à côté de Morlaix. L'eau y sera fraîche, mais tu pourras y voir langoustes et homards, des paysages superbes que ceux qui ont plongé, par le passé, à l'île de Batz n'ont pas oublié (Les Trépieds, Astan) et une épave d'une grande richesse, l'Aboukir Bay. PE 40 minimum. Sortie gérée par Catherine.

Quelques photos prises, en été 2015 : <http://denis.ader.free.fr/Albums/Morlaix2015/index.html>

- une escapade en Zélande, gérée par Denis et Catherine, N3 minimum (le niveau de participation pourra être élargi en fonction de la période choisie et des conditions météo). Quelques photos prises le premier week-end d'août 2015 sont visibles sur : <http://denis.ader.free.fr/Albums/Zelande2015/index.html>

Ecole de plongée

Thierry a mitonné un bon programme avec cours, fosses et sorties techniques.

Ateliers

En dehors des certificats médicaux, les ateliers N2 et N3 sont désormais soumis aux conditions suivantes :

École de plongée	Conditions d'inscription à l'école (hors certificat médical)	Conditions d'inscription au stage (en plus des précédents)
P2	<input type="checkbox"/> Minimum de 10 plongées en mer Sauf si déjà inscrit l'année précédente	<input type="checkbox"/> Minimum d'une sortie Mer avant le stage, <input type="checkbox"/> Minimum de deux fosses à Chartres Sauf avis du responsable
P3	<input type="checkbox"/> Minimum de 40 plongées en mer, <input type="checkbox"/> Minimum de 10 plongées > 30 m, <input type="checkbox"/> Minimum de 15 plongées d'autonomie Sauf si déjà inscrit l'année précédente Sauf avis du responsable	<input type="checkbox"/> Minimum d'une sortie en mer, <input type="checkbox"/> Minimum d'une fosse à Chartres, <input type="checkbox"/> Minimum d'une fosse à Nemo 33 Sauf avis du responsable

Les ateliers sont répartis entre les encadrants suivants :

École de plongée	Responsable	Moniteur adjoint	Fosses	Stage
P1	Catherine	Gilles, Laurent	Chartres (validation P1)	
P2	Thierry	Gilles	Chartres	Dinard (PE40, PA20)
P3		Laurent	Chartres & Nemo 33	Méditerranée (Avril 2016)
Nage intensive	Denis	Catherine		
Nage loisir	Jean-Louis	-		
Apnée	Philippe	-	Chartres 1 : (3, 6 & 20m)	Chartres si besoin

Cours théoriques

Cours P2 & P3	P2 / P3	Date
Réglementation	commun	1 ^{er} Décembre 2015
Matériel	P2	8 Décembre 2015
Les tables : plongées simples, consécutives & anormales	commun	15 Décembre 2015
Les pressions (loi de Mariotte) & barotraumatismes	commun	12 Janvier 2016
La flottabilité (poussée d'Archimède) & ordinateur de plongée	commun	19 Janvier 2016
La biologie sous-marine	commun	26 Janvier 2016
L'air sous pression & toxicité des gaz	commun	2 Février 2016
Les tables : plongées successives	commun	9 Février 2016
La dissolution des gaz & la désaturation	commun	8 mars 2016
Organisation d'une plongée	P3	15 mars 2016
Évaluation écrite	commun	22 mars 2016

Cours bio et photo :

Des sensibilisations bio thématiques auront lieu pendant les sorties où sont présents des formateurs bio (Denis et Catherine).

Certaines séances piscine pourraient lieu, selon la demande, à des séances de pratique de photo sous-marine avec Denis.